

Délibération n° 22	Conseil Municipal du jeudi 19 janvier 2017
Service événementiel	Domaine de compétence 8.9 - Culture – événementiel
Objet : Convention de résidence artistique avec Aymeric Caulay	
Rapporteur : Monsieur Baillet Sébastien, adjoint à la culture.	

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 04 janvier 2017

Considérant que la résidence-mission artistique d'Aymeric Caulay, qui a eu lieu du 15 septembre au 15 décembre 2016 sur le territoire d'Étaples, s'est avérée en tous points satisfaisante,

Considérant que la nouvelle résidence, prévu du 01 janvier au 31 mars 2017, engagera uniquement des frais minimes d'hébergement et de déplacement et offrira à Aymeric Caulay la possibilité de prolonger son action artistique auprès des jeunes Étaplois

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention de résidence avec l'artiste Aymeric Caulay (annexée à la présente délibération).

La délibération est adoptée par **32 voix pour**.